CCMP-ATDA-BDC
BON A LANCER

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
REPUBLIQUE DU BENIN

01 B P 151 Parakou - Bénin
Tél. + 229 23 61 20 61
Email : atda.pole4@gouv.bj

Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA)
BORGOU SUD - DONGA – COLLINES (Pôle 4)

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DOSSIER DE PRESELECTION

Émis le : 20/10/2025

Pour les prestations de : Recrutement de quatre (04) prestataires pour l'encadrement technique des producteurs de soja dans les Pôle 2, 3, 4, 5 et 6 (Lot N° 1 à 4)

Avis à manifestation d'intérêt N° : PI_DRCA_106638

Source de financement : *Budget National/PNDF Soja 2024 et 2025*

Gestion : *2025*

Imputation budgétaire : *016 036001015*

4103900010000010421 6413

Octobre 2025

CHEF CELLULE DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS DE L'ATDA-BDC
Chef de la Cellule

BAH CHABI YACOUBOU

CCMP-ATDA-BDC
RETRAIT BON A LANCER
20/10/2025

CCMP-ATDA-BDC
BON A LANCER

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Projet : Programme National de Développement de la Filière Soja
Objet : Recrutement de quatre (04) prestataires pour l'encadrement technique des producteurs de soja dans les Pôle 2, 3, 4, 5 et 6 (Lot N° 1 à 4)

Référence du marché : PI_DRCA_106638
Avis N°024/.25/MAEP/DG_ATDA-BDC/PRMP/S-PRMP du..20/10/2025

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics version N°2 de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du pôle 4 publié sur le portail web des marchés publics le 24 juin 2025.
2. L'Agence Territoriale de Développement Agricole du pôle 4 *a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget* des fonds du Budget National (**PNDF Soja 2024 et 2025***)*, afin de financer le Programme National de Développement de la Filière Soja prioritaires, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles pour le Recrutement de quatre (04) prestataires pour l'encadrement technique des producteurs de soja dans les Pôle 2, 3, 4, 5 et 6 (Lot N° 1 à 4).
3. Les prestations comprennent la préparation de la mission, la phase de diagnostic et de constitution de groupes d'accompagnement (UCA) ; la mise en œuvre des plans d'accompagnement des groupes (UCA et/ou individuels (CE), l'évaluation par campagne et la capitalisation puis la clôture de la mission. La durée d'exécution est de huit (08) mois pour chaque lot couvrant les campagnes 2025-2026. Les prestations sont en quatre (04) lots répartis comme suit :
   - Lot N° 1 : « Recrutement d'un (01) prestataire (OPA/ONG) pour l'encadrement technique des producteurs de soja dans les communes de Kérou, Péhunco, Kouandé et Bémbéréké » ;
   - Lot N°2 : « Recrutement d'un (01) prestataire (OPA/ONG) pour l'encadrement technique des producteurs de soja dans les communes de Boukombé, Cobly et Matéri » ;
   - Lot N°3 : « Recrutement d'un (01) prestataires (OPA/ONG) pour l'encadrement technique des producteurs de soja dans les communes de N'Dali, Tchaourou, Pèrèrè, Glazoué, Dassa-Zoumé et Savalou » ;

CCMP-ATDA-BDC
BON A LANCER

- Lot N°4 : « Recrutement d'un (01) prestataire (OPA/ONG) pour l'encadrement technique des producteurs de soja dans les communes de Zakpota, Lalo, Kétou, Pobè, Adja-Ouèrè, Sakété et Ifangnin ».

Chaque lot est indivisible. Les candidats peuvent soumissionner pour tous les lots. Ils peuvent être également présélectionnés sur plusieurs lots s'ils remplissent les critères du lot, mais aucun soumissionnaire ne sera attributaire de plus d'un lot.

4. Le délai de réalisation de la mission est de huit (08) mois pour chaque lot.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités de l'OPA/ONG en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales de l'OPA/ONG dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques de l'OPA/ONG dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale de l'OPA/ONG, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats d'au moins cinq (05) et d'au plus huit (08) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie **par lot** par l'autorité contractante. Cette liste restreinte par lot doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et des candidats seront sélectionnés par la méthode de : **sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC)**.
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte à l'issue de cette relance, la liste restreinte est constituée quel que soit le nombre de candidatures conformément à

l'alinéa 3 de l'article 36 de la Loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin.

La présélection sera faite par lot.

CCMP-ATDA-BDC
BON A LANCER

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Pour chaque lot

Critères d'évaluation	**Note pour le critère**	**Sous-critères d'évaluation et note**	**Moyens de Preuve à fournir par le candidat**
1. Nature des activités de l'OPA/ONG en relation avec le domaine des prestations	[10]	▪ Etre une ONG ou une OPA= 05 points ▪ Etre agréée pour l'exercice du Conseil Technique Spécialisé en production végétale (CT-PV critères éliminatoires) en clientèle privée = 05 points. ▪ Le défaut de l'agrément pour l'exercice du conseil agricole en clientèle privée au Bénin est éliminatoire.	Inscription du domaine ou de la spécialité sur l'acte de création publié sur le Journal officiel ; Autorisation ou agrément d'exercer le Conseil agricole délivré par le Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pèche en République du Bénin en cours de validité
2. Nombre d'expériences générales de l'OPA/ONG dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) et de l'année en cours.	[25]	▪ Aucune expérience dans le Conseil agricole = 00 point ; ▪ Deux expériences de conseil technique spécialisé avec un dispositif de conseillers agricoles = 25 points à raison de 12,5 points par expérience.	• ***Pour les anciennes ONG/OPA*** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • ***Pour les ONG/OPA naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence*** Les preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement.
3. Nombre d'expériences spécifiques de l'OPA/ONG dans le	[50]	▪ Aucune expérience dans le Conseil Agricole = 00 point ; ▪ Quatre (04) références	• ***Pour les anciennes OPA/ONG*** Copies légalisées des attestations de bonne fin

domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) et de l'année en cours.		techniques en matière de mise en œuvre du Conseil Technique en Production Végétale (CT-PV) aux producteurs de soja = 50 points à raison de 12,5 points par référence ;	d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • ***Pour les OPA/ONG naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence*** Les pièces légalisées des attestations de travail ou de service fait du personnel d'encadrement.
4. Organisation technique et managériale de l'OPA/ONG	[05]	▪ Absence d'une organisation technique et managériale du candidat = 00 point ; ▪ Présentation de l'organisation du candidat = 3 points. ▪ Présentation de l'organigramme du candidat = 2 points	Note de présentation de l'OPA/ONG et son organigramme
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	[10]	▪ Absence de la liste du personnel = 00 point ; ▪ Une liste de personnel comportant : - Un Superviseur de niveau BAC+5 en Agronomie, Gestion des exploitations agricoles, vulgarisation et conseil agricole, en production végétale ou diplôme équivalent avec deux (02) ans d'expérience dans le domaine du conseil/vulgarisation agricole = 4 points ; - Quatre (04) conseillers agricoles pour les lots 1 et 4, trois (03) conseillers agricoles pour le lot2 et cinq (05) conseillers agricoles pour le lot3, de niveau DEAT ou BAC+3 en Agronomie option Production végétale ou Gestion des exploitations agricoles, de l'agroéconomie, de vulgarisation et conseil agricole, ou diplôme équivalent avec 3 ans d'expériences pour	Liste du personnel, copie simple des diplômes et attestation de travail

CCMP-ATDA-BDC
BON A LANCER

		le DEAT et 2 ans d'expérience pour la licence soit six (06) points pour chaque liste de conseillers agricoles.	
TOTAL	[100]		

CCMP-ATDA-BDC BON A LANCER

La note minimale requise pour être présélectionné est **de soixante-dix (70) points** et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, l'OPA/ONG ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **la Personne responsable des marchés publics de l'ATDA pôle 4**; *E-mail :* *prmpatda4@gmail.com* et prendre connaissance des documents de présélection au secrétariat permanent des marchés publics : **Bureau : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'ATDA pôle 4** de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes heures locales tous les jours ouvrables.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts (voir format en annexe) dûment signée par le candidat en y précisant le lot pour lequel ce dernier candidate.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 20/10/2025 ..... Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics de l'**Agence Territoriale de Développement Agricole du Pôle 4, Bureau : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'ATDA pôle 4 Tél : 23 61 20 61 / 66 43 99 45** ;E-mail : prmpatda4@gmail.com. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par **la poste ou DHL**. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF

accessible en **fichier unique**, à l'adresse ci-après : **Agence Territoriale de Développement Agricole du Pôle 4**

Tél : 23 61 20 61 / 66 43 99 45 ;E-mail : prmpatda4@gmail.com

Bureau : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics ;

au plus tard le ..03/11/2025.....à 10h00 heure locale **(GMT+1).**

Les enveloppes intérieure et extérieure devront comporter les identifications suivantes:

- ✓ Enveloppe intérieure portant les mentions suivantes :
  - Raison Sociale et adresse du Soumissionnaire ;
  - « Recrutement de quatre (04) prestataires pour l'encadrement technique des producteurs de soja dans les Pôle 2, 3, 4, 5 et 6 (Lot N° 1 à 4) (lot N°.....) ».
- ✓ Enveloppe extérieure qui portera exclusivement les mentions suivantes :
  - « Recrutement de quatre (04) prestataires pour l'encadrement technique des producteurs de soja dans les Pôle 2, 3, 4, 5 et 6 (Lot N° 1 à 4) (lot .....)».
  - Avis à manifestation d'intérêt N° : PI_DRCA_106638.

CCMP-ATDA-BDC
BON A LANCER

Attention : Personne Responsable des Marchés Publics
« A n'ouvrir qu'en séance. »

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus, de même qu'une offre incomplète ou partielle, quel qu'en soit le format de présentation, une clé USB qui ne s'ouvre pas, est éliminatoire.

Les candidatures qui ne parviendront pas aux dates et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Petite salle de Réunion de la Direction Générale de l'ATDA Pôle 4 sise au 1er étage de l'immeuble annexe de la Direction Générale de l'ATDA Pôle 4 à Parakou, Quartier Ladji Farani, Tél : 23 61 20 61/ 66 43 99 45, le ..03/11/2025.....à 10 heures 30 minutes heure locale (GMT+1).**

14. Les manifestations d'intérêt doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

15. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur

CCMP-ATDA-BDC
BON A LANCER

créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05 jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus (trois (03) jours) pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

Parakou le 20/10/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics



Soihabirou BARIZI